

Pourquoi Rénover votre bien ?

- * Moins de dépenses énergétiques
- * Moins d'impact sur l'environnement
- * Plus de confort
- * Valoriser votre patrimoine

CONSEILS

Pour définir le projet de rénovation

RÉNOVATION

Pour valoriser votre logement

CLASSEMENT TOURISTIQUE

Pour répondre à la demande touristique du territoire

LOCATION

Pour amortir vos travaux et offrir un accueil de qualité aux visiteurs

Contactez-nous

Dispositif Pylot(s)
PNR des Pyrénées catalanes
La Bastide, 66360 Olette
parc-pyrenees-catalanes.fr
pylot@parc-pyrenees-catalanes.fr

Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne
et Office de Tourisme Communautaire
contact@pyrenees-cerdagne.com
www.pyrenees-cerdagne.fr

PyLOT(s)
Pyrénées Logement Touristique et Saisonnier

Pyrénées-Cerdagne





Dispositif de rénovation des hébergements meublés de tourisme et saisonniers



- ✓ Inconfort
- ✓ Factures énergétiques
- ✓ Logement vieillissant
- ✓ Attractivité du territoire



• 1 1^{er} RDV lors de nos permanences d'information

- Rendez vous avec l'agent référent du PNR pilot@parc-pyrenees-catalanes.fr
- Présentation du dispositif Pylot(s) et remise de la convention
- Si votre projet concerne un classement touristique (3-4 étoiles), l'Office de Tourisme communautaire vous accompagne

• 2 Signature convention



• 3 Visite du bien et conseils

- Conseils en rénovation énergétique et en aménagement intérieur
- Rapport personnalisé
- Pièces à fournir pour la demande de subvention
- Orientation vers d'autres dispositifs applicables

Le dispositif PyLoT(s) en quelques points



Des conseils pour rénover votre bien (architecture, économies d'énergie, confort)



Un accompagnement vers le classement 3 ou 4 étoiles



Une subvention attribuée par la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne



Un accompagnement pour la mise en location par la réalisation de photographies mettant en valeur votre bien

Nos Critères d'accès pour le dispositif PyLoT(s)

1 Être propriétaire du bien

2 Le logement doit être situé sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées- Cerdagne

3 Ouvrir votre hébergement touristique à la location au moins 20 semaine par an

4 S'engager à faire classer votre bien 3 étoiles (ou plus)

5 Être à jour des déclarations et autorisations administratives (Permis de construire, déclaration en tant que meublé de tourisme, etc)

PYLOT(S), dispositif pour la rénovation de l'habitat touristique et saisonnier dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes, vise à l'amélioration de la qualité d'accueil des hébergements, la réduction de leur consommation énergétique et la valorisation du bâti existant.

Le dispositif est mis en place avec le soutien financier de la Région Occitanie, de la Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne et du PNR des Pyrénées catalanes.

• 4 Demande de subventions travaux

- Le PNR transmet tous les éléments du dossier à la Communauté de Communes
- Attendre la réception d'une notification (acceptation ou non de votre dossier) avant de lancer les travaux
- Une subvention à hauteur de 20% du plafond des dépenses éligibles



• 5 Visite de chantier et classement

- Visite réception des travaux
- Audit classement avec l'OTC
- Versement de la subvention



• 6 Mise en location

- 20 semaines / an
- Classement 3* ou 4*

Des permanences pour vous informer



Contactez le PNR des Pyrénées catalanes pour prendre un rendez-vous
parc-pyrenees-catalanes.fr/vivre/habitants/habitat/renovez-avec-pilot